

Journal de Toulouse, 12 décembre 1851

Rodez le 6 décembre

Voici un récit succinct des principaux faits qui se sont passés à Rodez: A la première rumeur de la dissolution de l'Assemblée, MM. Bouloumié, Labarthe et Galtayries se sont présentés dans le cabinet de M. le préfet pour lui demander des explications sur la nature des événements annoncés par la dépêche télégraphique.

M le préfet leur a très-loyalement communiqué la dépêche qui allait, d'ailleurs, être affichée, en ajoutant qu'il comptait sur eux comme sur tous les bons citoyens pour maintenir l'ordre et la tranquillité publique.

Ces messieurs se sont retirés. Quelques instants après, la prefecture a été envahie par une cinquantaine d'individus, parmi lesquels se trouvaient ceux que nous venons de nommer.

Ils ont signifié à M. le préfet de quitter la préfecture et ses fonctions, disant qu'ils ne lui reconnaissaient plus aucun caractère officiel. Un refus énergique a été la réponse de M. le préfet.

Alors une lutte des plus violentes s'est engagée entre les envahisseurs et le petit nombre de bons citoyens que la rumeur publique avait attirés sur les lieux.

Cette scène s'est prolongée pendant une heure avec un tumulte effroyable, les propos les plus menaçants et la motion plusieurs fois répétée de séquestrer le préfet et même, en cas de résistance, de le jeter par la fenêtre.

On ne s'en est pas tenu là : plusieurs des assaillants ont, à diverses reprises porté la main sur le dépositaire de l'autorité publique. Un poignard même a été aperçu dans les mains d'un des agresseurs les plus acharnés. Pendant cette scène déplorable, la contenance du premier magistrat du département a été pleine de courage, de sang-froid et d'impassibilité.

Il a répondu avec beaucoup de calme et de raison à toutes les interpellations qui surgissaient de toutes parts, au milieu de ce tumulte.

Lui objectait-on que la Constitution étant détruite par un fait de la dissolution de l'Assemblée, il n'existait plus d'autorité ? A cela il répondait qu'aucun fait ne pouvait affranchir les bons citoyens de l'obligation de respecter l'ordre, et les autorités constituées de rester à leur poste, tant qu'elles ne seraient pas régulièrement remplacées. Pendant ce temps, on rédigeait sur le bureau la démission du préfet. Un orateur, M. Caussanel, proclamait la déchéance de ce magistrat, et M. Galtayries lisait les noms d'une commission administrative, sous la présidence du même citoyen Caussanel.

Pendant ce temps aussi, la gendarmerie, les troupes du 13^e léger, mises en mouvement par M. le général de Gouvenain, qui a trouvé dans les officiers et soldats le concours le plus dévoué, et une foule de citoyens, avertis du péril de l'administration, pénétraient dans l'hôtel de la préfecture.

Alors la scène a changé, tous les agitateurs ont successivement quitté la salle et se sont dispersés. Force est restée à l'autorité.

Une demi-heure après environ, un parlementaire s'est présenté de la part des agitateurs, et ce parlementaire était M. de Mouseignat, ancien conseiller de préfecture. Il venait proposer, *pour bien de paix*, disait-il, à M. le préfet de se démettre de ses fonctions et de constituer une commission, composée de six membres, trois pris parmi les membres du conseil municipal, et trois soi-disant délégués du peuple.

M. le préfet a repoussé, comme on devait s'y attendre, une pareille proposition. La dépêche de Paris et la proclamation du préfet n'avaient pas encore été publiées. Quand elles ont pu être connues du public, malgré les rouges qui arrachaient les affiches, la tentative sur la préfecture n'a excité qu'un sentiment général de réprobation.

Nous devons dire que la population s'est montrée constamment calme; loin d'éprouver la moindre sympathie pour les agitateurs, elle a hautement désapprouvé leur entreprise.

Le conseil municipal s'est établi en permanence à l'hôtel-de-Ville. Là, le maire a adressé une proclamation aux habitants pour les engager au maintien de l'ordre.

Dans la soirée, plus de trois cents citoyens se sont portés spontanément à l'Hôtel-de-Ville et ont demandé des armes pour défendre l'ordre public.

Une proclamation émanée d'une prétendue *Commission provisoire constitutionnelle du département de l'Aveyron* a été répandue mercredi soir dans les lieux publics. Cette pièce ayant été saisie, nous ne croyons pas pouvoir en donner le texte. Elle se termine d'ailleurs par les signatures suivantes:

L Caussanel, président; Labarthe, Roques, fondateur; Fosse, tailleur; Bouloumié, Guibert, serrurier; Duriol, cuisinier; Vayssade, jardinier; Ramondenc, Oustry, Marcillac, Galtayries, N. Baurez, H. Pons, Mazenq, Durand, de Gros.

Cette proclamation, où l'on disait que le droit était avec les membres de la Commission, était sortie des presses du sieur Raterly, requises, d'après une sommation faite à ce dernier, au nom de la force que possédait la commission. Un arrêté de M. le préfet, qui a reçu immédiatement son exécution, a prononcé l'interdit de l'imprimerie de M, Raterly et ordonné le déplacement de ses presses.

Dans la soirée du mercredi 3, le courrier de Millau à Rodez a été arrêté à quelques lieues de cette dernière ville par une bande d'une dizaine d'individus armés, qui ont ouvert les dépêches et se sont même emparés de la voiture.

Du Jeudi 4. - Les auteurs de la proclamation adressée hier aux citoyens de l'Aveyron par une commission prétendue constitutionnelle, tout en engageant leurs adhérents à éviter toute collision avec la troupe, les prévenaient que, quand le moment serait venu, ils se mettraient à leur tête. On attendait, en effet, des renforts de la campagne, et plusieurs meneurs et émissaires étaient partis dans tous les sens pour en presser l'arrivée.

Dans cette situation, le parti de l'ordre a dû se tenir sur le qui vive. Toute la nuit du 3 au 4 s'est passée en patrouilles de la troupe de ligne mêlée à des citoyens qui s'étaient volontairement offerts pour la seconder et marcher sous la conduite de ses chefs.

Dans la matinée, deux cafés de la place de la Cité, où le parti rouge semblait avoir établi son quartier général, ont été fermés par ordre de l'autorité.

Les troupes ont continué à stationner sur les places, et les patrouilles à circuler dans la ville.

Dans l'après-midi, on a appris qu'une bande d'environ 150 paysans armés venant de Sauveterre ou des environs avaient été rencontrés sur la route d'Albi ; mais, arrivés au village de La Mouline, en vue de Rodez, ils ont pu apercevoir un grand nombre de citoyens en armes, échelonnés sur le boulevard du Palais-de-Justice. Toujours est-il qu'ils ont quitté la grande route et pris à droite le chemin du Monastère, autre village, où ils ont passé la nuit.

On signale aussi l'arrivée à Rodez d'une quarantaine d'individus de Marcillac ou de Salles-la-Source.

La soirée a été parfaitement tranquille. Un très grand nombre d'habitants de Rodez s'étaient encore rendus spontanément à la préfecture, prêts à prendre les armes.

Nous ne terminons pas le récit de cette journée sans nous rendre l'écho de tout ce que nous avons entendu exprimer de gratitude pour l'empressement, le zèle et le dévouement avec lesquels les autorités civiles, judiciaires et militaires, la gendarmerie et la troupe de ligne, chefs et soldats, se sont montrés disposés à défendre la cité contre l'invasion qui la menaçait.

(Journal de Rodez). F. de Montarnal.

Journal de Toulouse 12 février 1852

Nous lisons dans le Journal de l'Aveyron qui paraît à Rodez :

Les nommés Caussanel (Louis-Antoine) ex-adjoint au maire de Sauveterre et Pascal (François) propriétaire à la Rouerie, ont été arrêtés mercredi dernier, au village de Bez, par la gendarmerie de Sauveterre, comme prévenus d'avoir pris part aux troubles du mois de décembre dernier. Ils ont été conduits le lendemain dans les prisons de Rodez.